

# LOGICIEL LIBRE / OPEN SOURCE



De plus en plus d'entreprises se tournent vers les logiciels libres, également appelés *Open Source*, car ils présentent des avantages indéniables en termes de coûts et de capacité de développement et d'adaptation.

Ils sont donc aujourd'hui massivement utilisés dans le monde industriel et commercial, et sont régis par des licences dont la plus commune est la licence GPL (General Public Licence). Cette licence est dite « contaminante » et impose la distribution libre et gratuite du code source.

Des organisations non gouvernementales, comme Free Software Foundation ou GPLvibrations.org, lancent des procédures afin d'obtenir l'interdiction de vente de produits qui ne respectent pas les termes de la licence, et cela tant que le code source incriminé n'est pas mis à disposition du public.

La motivation de ces organisations n'est pas de nature financière mais idéologique, elle constitue néanmoins un risque important pour toute entreprise utilisant une application contenant des briques de logiciel libre.

## Vos enjeux : maîtriser les risques face à la problématique des logiciels libres et déterminer qui est concerné

Les risques encourus	Qui est concerné ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques opérationnels :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– perte d'exploitation suite à une interdiction de vente,</li> <li>– atteinte à l'image.</li> </ul> </li> <li>• Risques financiers :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– frais de procédure,</li> <li>– frais de remplacement et de redéveloppement du logiciel incriminé.</li> </ul> </li> </ul>	Toutes les entreprises concevant, fabricant et/ou distribuant des produits électroniques comme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• produits électroniques grand public (lecteur DVD, baladeur MP3, GPS, etc.),</li> <li>• produits liés aux télécommunications (téléphone portable, routeur internet, modem, firewall, etc.),</li> <li>• produits liés à l'industrie de la défense ou de l'aérospatiale.</li> </ul> Mais également : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les éditeurs de logiciels et les intégrateurs de solutions,</li> <li>• toute entreprise utilisant une application intégrant des briques de logiciel libre.</li> </ul>

## Notre approche : identification, évaluation et transfert des risques

<b>Audit et conseil</b>	▶ Un audit de risque permettant d'évaluer l'utilisation des logiciels libres et de balayer le portefeuille de produits et les systèmes de l'entreprise
<b>Solutions et placements</b>	▶ Une solution d'assurance de « conformité avec les licences Open Source »

## CONCRÈTEMENT



### Fusion-Acquisition

En 2003, une société spécialisée dans les équipements de réseau (téléphonie, routeur internet...), rachète pour 500 millions de dollars une société qui fabrique des routeurs avec et sans fil pour les particuliers et les PME. Dans la gamme des produits fabriqués par la société achetée, se trouve un routeur sans fil dont le système d'exploitation d'une des puces repose sur le logiciel Linux (régé par la licence GPL), sans en respecter les conditions de distribution (accès public au code source).

Cette violation n'est cependant pas directement imputable à l'acquéreur. Elle repose sur un manque de contrôle de la chaîne d'approvisionnement, assimilable à un système de poupées russes. En effet, aucune des deux sociétés n'était au courant que leur produit intégrait du code issu de logiciel libre :

- la société qui fabrique les routeurs ayant acheté la puce incriminée à un fournisseur de composants,
- ce fournisseur ayant confié le développement de la puce à un sous-traitant taiwanais.

**→ Grâce à une identification en amont de ce risque, l'acquéreur met en place la solution « Open Source ». Aussi, lorsqu'il prend la décision de diffuser gratuitement le code source du système d'exploitation du routeur pour éviter l'interdiction de la commercialisation de son produit, les pertes financières liées à cette décision, ainsi que le coût de re-développement des applications pour éliminer les briques de logiciel libre, sont pris en charge par la solution « Open Source ». La valeur de l'acquisition n'est donc pas dépréciée.**



### Produit interdit de distribution

En 2005, GPL-Violations.Org a obtenu une injonction de la Cour de Munich interdisant à la société ZNet de continuer à distribuer ses produits de type pare-feu et antivirus. Il était notamment reproché à ZNet d'avoir violé la licence GPL du noyau Linux dans plusieurs de ses produits. En outre, il semble que ZNet ait utilisé des techniques de cryptographie pour cacher la violation.

**→ La société aurait pu éviter ses désagréments en utilisant la solution « conformité au logiciel Open Source » développée par Marsh. Cela lui aurait permis d'une part d'identifier les briques de logiciel en risque et d'autre part de transférer son exposition vers le marché de l'assurance.**

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr. N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

## LES ATOUTS MARSH

Une équipe de spécialistes dédiée au secteur des Communications, Médias et Technologie, comprenant plus de 500 experts répartis sur tous les continents (150 en Europe).

Une base de référence inégalée à travers les 2 500 clients du secteur servis par la practice dans le monde.

Des spécialistes de la propriété intellectuelle qu'il s'agisse de l'analyse des risques, de leur placement sur le marché de l'assurance ou de la gestion des sinistres.

Pour plus d'information, un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense  
Aix-en-Provence  
Bordeaux  
Lille  
Lyon  
Orange  
Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)